



STATISTIQUES ET INDICATEURS

# LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI - 2ème Trimestre 2024



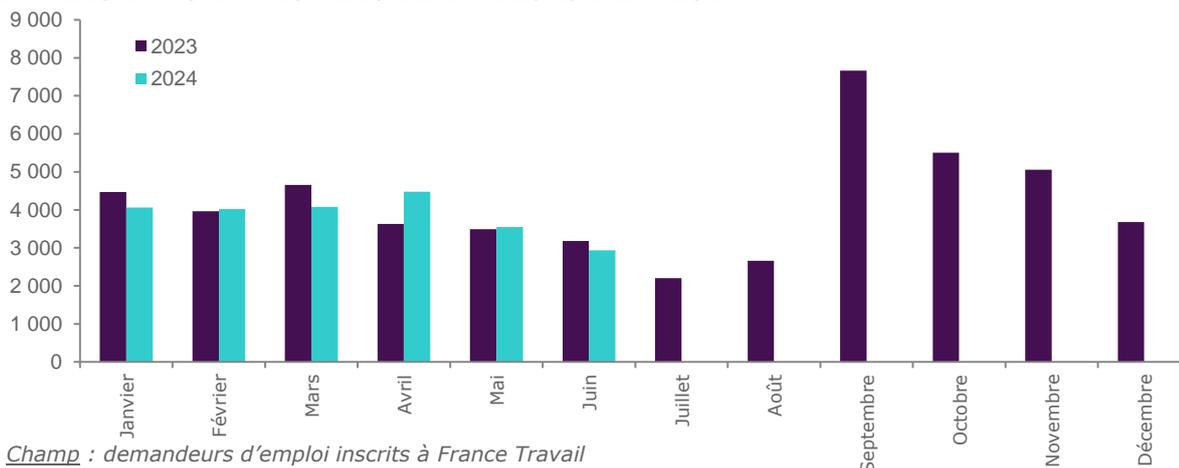
Au 2ème trimestre 2024, 10 966 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail ont été décomptées. Ce nombre d'entrées en formation augmente de +6,4% sur un an.

**10 966 entrées en formation au 2ème trimestre 2024, soit +6,4% par rapport au 2ème trimestre 2023.**

Entre avril et fin juin 2024, nous comptabilisons **10 966** entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, soit une hausse de **+6,4%** par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Comme tous les ans, les entrées en formation affichent un pic pour le mois de septembre. 7 663 demandeurs sont entrés en formation uniquement sur ce mois.

**GRAPHIQUE 1 :  
ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI**

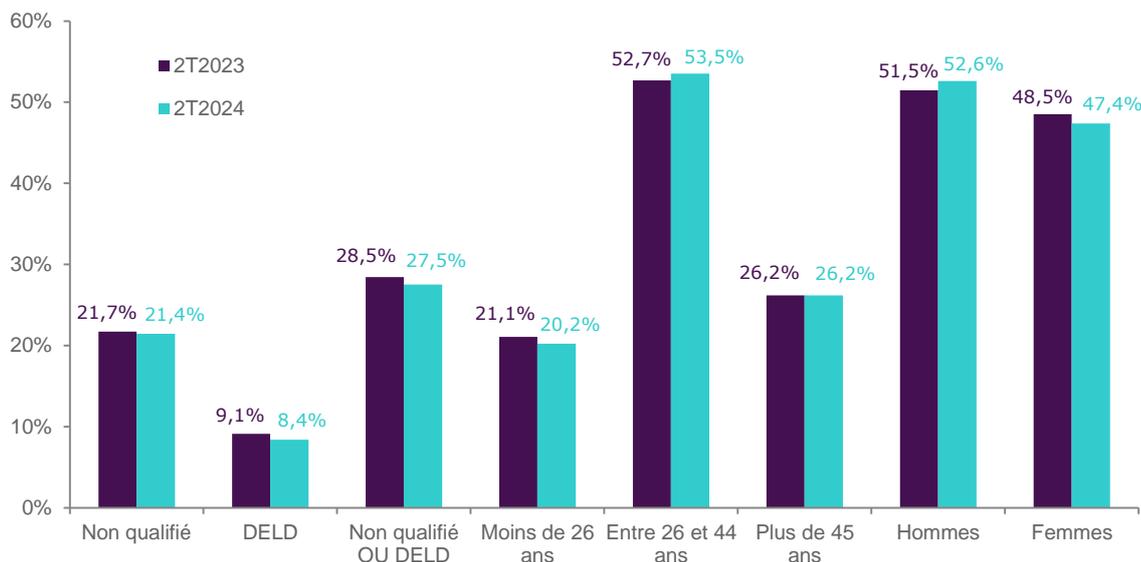


## Plus de la moitié des entrées en formation concerne les 26 - 44 ans

La hausse des entrées en formation ne concerne pas tous les publics. En effet, les hommes, les plus de 26 voient leur nombre d'entrées en formation augmenter.

La part des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD), inscrits depuis au moins un an au moment de leur entrée en formation, est en légère baisse. On retrouve cette baisse chez les femmes, les non qualifiés et les moins de 26 ans.

## GRAPHIQUE 2 : CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRÉS EN FORMATION



*Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail*

*Non qualifié : (niveau de formation inférieur à BEP,CAP ou égal à BEP,CAP mais sans diplôme obtenu)*

*DELD : demandeurs d'emploi de longue durée (au moins 12 mois en catégorie A au cours des 15 derniers mois précédant l'entrée en formation).*

*Non qualifié ou DELD : demandeurs d'emploi non qualifiés ou de longue durée.*

*Source : France Travail, fichier des entrées en formation.*

## En moyenne, l'entrée en formation des demandeurs d'emploi se fait neuf mois après l'inscription à France Travail

Pour un quart des demandeurs d'emploi entrés en formation au deuxième trimestre 2024, cette entrée a lieu **un mois et demi après leur inscription** sur les listes de demandeurs d'emploi (Tableau 1).

La moitié des entrées en formation se produit après le quatrième mois qui suit l'inscription. Enfin, un quart des entrées en formation concerne des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de dix mois.

L'ancienneté d'inscription avant l'entrée en formation augmente avec l'âge. En moyenne, les demandeurs d'emploi de moins de 20 ans entrant en formation le font dans les trois mois après leur inscription; cette moyenne monte à **309 jours** pour ceux âgés de 45 à 49 ans et atteint **459 jours** pour les demandeurs d'emploi âgés de 55 ans et plus.

A l'inverse, plus le demandeur d'emploi entré en formation est jeune, plus la durée du plan de formation est élevée, notamment pour les moins de 20 ans, où la durée moyenne de formation atteint **433 heures**. Elle diminue avec l'âge pour atteindre **323 heures** pour les 55 ans et plus.

La durée moyenne de formation est légèrement plus élevée pour les femmes (**417 heures**) par rapport aux hommes (**395 heures**).

**TABLEAU 1 :****ANCIENNETÉ AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION ET DURÉE DE LA FORMATION SELON L'ÂGE ET LE SEXE**

Age à l'entrée	Ancienneté avant l'entrée en formation (en jours)				Durée prévue du plan de formation (en heures)			
	Moyenne	1er quartile	Médiane	3ème quartile	Moyenne	1er quartile	Médiane	3ème quartile
Moins de 20 ans	98	14	53	131	433	175	329	448
20-24 ans	188	34	105	235	421	140	300	500
25-29 ans	218	39	123	259	427	140	364	500
30-34 ans	238	51	137	288	419	126	329	500
35-39 ans	281	55	152	321	390	135	300	469
40-44 ans	277	59	150	323	398	147	337	480
45-49 ans	309	67	186	371	401	139	300	455
50-55 ans	374	76	162	399	410	140	361	516
55 ans et plus	459	94	209	466	323	133	300	434
Hommes	261	45	131	299	395	140	300	448
Femmes	270	53	141	305	417	150	350	504
Ensemble	265	49	138	303	405	140	315	469

*Champ* : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail

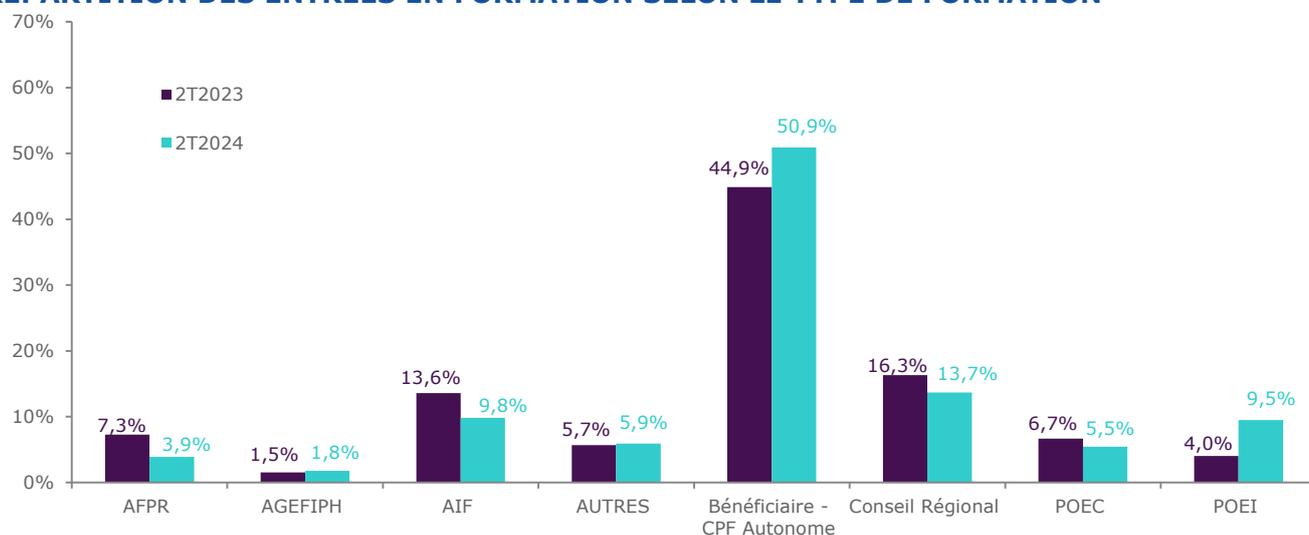
*Lecture* : l'ancienneté en inscription avant la formation est de 14 jours pour un quart des personnes âgées de moins de 20 ans, elle est supérieure à 53 jours pour la moitié. La durée de la formation est inférieure à 175 heures pour un quart des moins de 20 ans ; elle est supérieure à 329 heures pour la moitié

*Source* : France Travail, fichier des entrées en formation.

## Les formations financées par le bénéficiaire, notamment par le CPF autonome, représentent plus d' 1 entrée en formation sur 2

Les formations financées par le bénéficiaire, notamment par le CPF autonome, représentent **50,9%** des entrées en formation. Elles sont en forte augmentation (+**6,0** points) par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Le conseil régional est à l'origine du financement de **13,7%** des formations. Suivent ensuite celles en

**GRAPHIQUE 3 :****RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE DE FORMATION**

*Champ* : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.

*Source* : France Travail, fichier des entrées en formation.

## Deux champs de formation regroupent plus du tiers des entrées en formation des demandeurs d'emploi

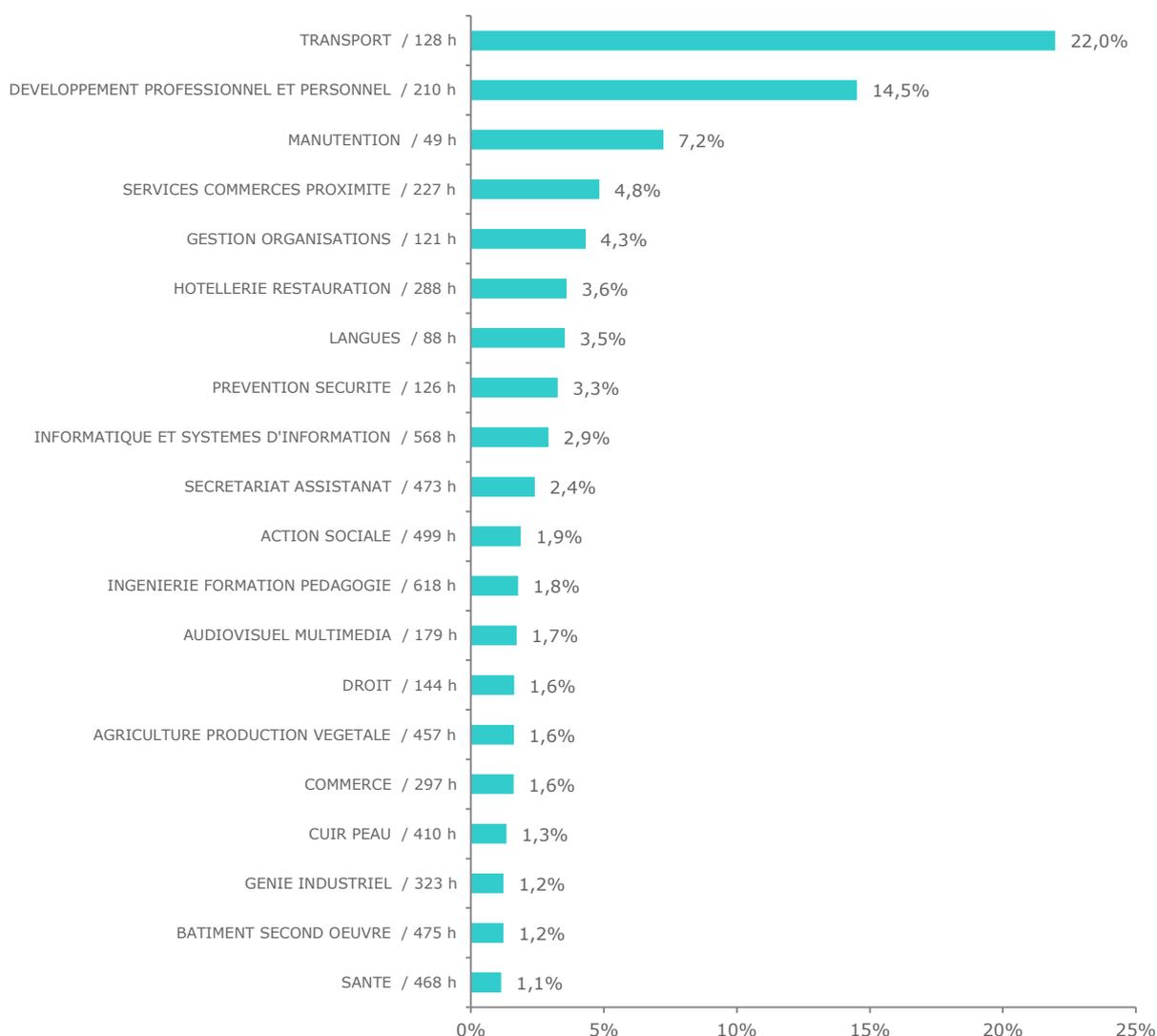
Vingt champs de formation regroupent **83,7%** des entrées en formation (*graphique 4*). Plus **d'un tiers** d'entre elles sont concentrées dans deux champs de formation : le transport (**22,0%**) et le développement personnel et professionnel (**14,5%**).

Il existe une très forte variation dans les durées moyennes de formation en fonction des champs de formation, allant de **49 heures** pour les formations sur la manutention à **568 heures** pour les formations en informatique et systèmes d'information.

Parmi les autres formations importantes en termes de volume d'heures, nous pouvons identifier les formations relatives à l'action sociale, le bâtiment second oeuvre et le secrétariat assistantat.

### GRAPHIQUE 4 :

#### PART ET DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS PAR CHAMP DE FORMATION



*Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.*

*Lecture : le champ de formation « Transport » regroupe 22,0% des entrées en formation au 2ème trimestre 2024. La durée moyenne des formations y est de 128 heures.*

*Note : Seuls les 20 premiers champs de formation sont présentés ici (soit 83,7% des entrées en formation).*

*Source : France travail, fichier des entrées en formation.*

## Les trois quarts des formations répondent à trois objectifs

Le principal objectif des formations est la certification, qui concerne **44%** des entrées en formation. Cet objectif affiche une durée moyenne de formation plus élevée que la moyenne (**287 heures**).

**11%** des formations concernent la (re)mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel, avec une durée moyenne de formation de **256 heures**, suivies par les formations de perfectionnement et d'élargissement des compétences, qui représentent **12%** des formations, avec une durée moyenne de **71 heures**.

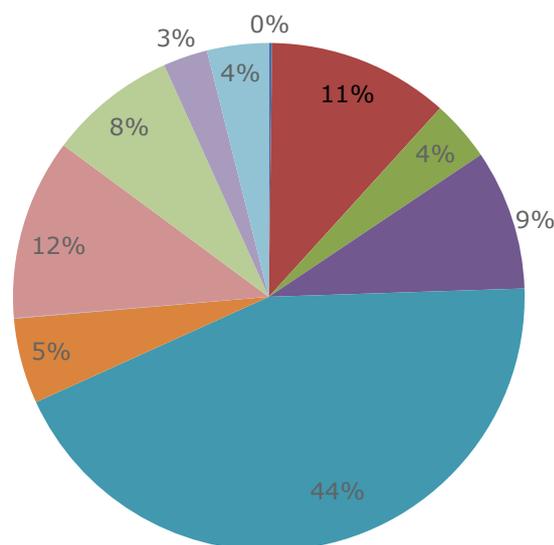
Suivent ensuite les adaptations poste de travail POE (**9%** pour **285 heures**) et la professionnalisation (**8%** pour **216 heures**).

Selon l'objectif de chaque formation, les durées moyennes varient : **71 heures** pour le perfectionnement, élargissement des compétences à **367 heures** pour les adaptation poste de travail AFPR.

### GRAPHIQUE 5 :

#### PART ET DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS PAR OBJECTIF DE FORMATION

- Non déterminé / . h
- (Re)mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel / 256 h
- Adaptation poste travail AFPR / 367 h
- Adaptation poste travail POE / 285 h
- Certification / 287 h
- Création d'entreprise / 117 h
- Non concerné / 450 h
- Perfectionnement, élargissement des compétences / 71 h
- Professionnalisation / 216 h
- Préparation à la qualification / 187 h
- Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation / 216 h



*Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail*  
*Source : France Travail, fichier des entrées en formation.*

### Les objectifs de formation

**Certification** : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).

**Professionnalisation** : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais ces formations ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.

**Pré-qualification** : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.

**Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation** : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.

**Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel** : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.

**Perfectionnement, élargissement des compétences** : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

## Des formations concentrées en Loire-Atlantique

La répartition des entrées en formation suit la répartition habituelle observée sur les autres indicateurs socio-économiques.

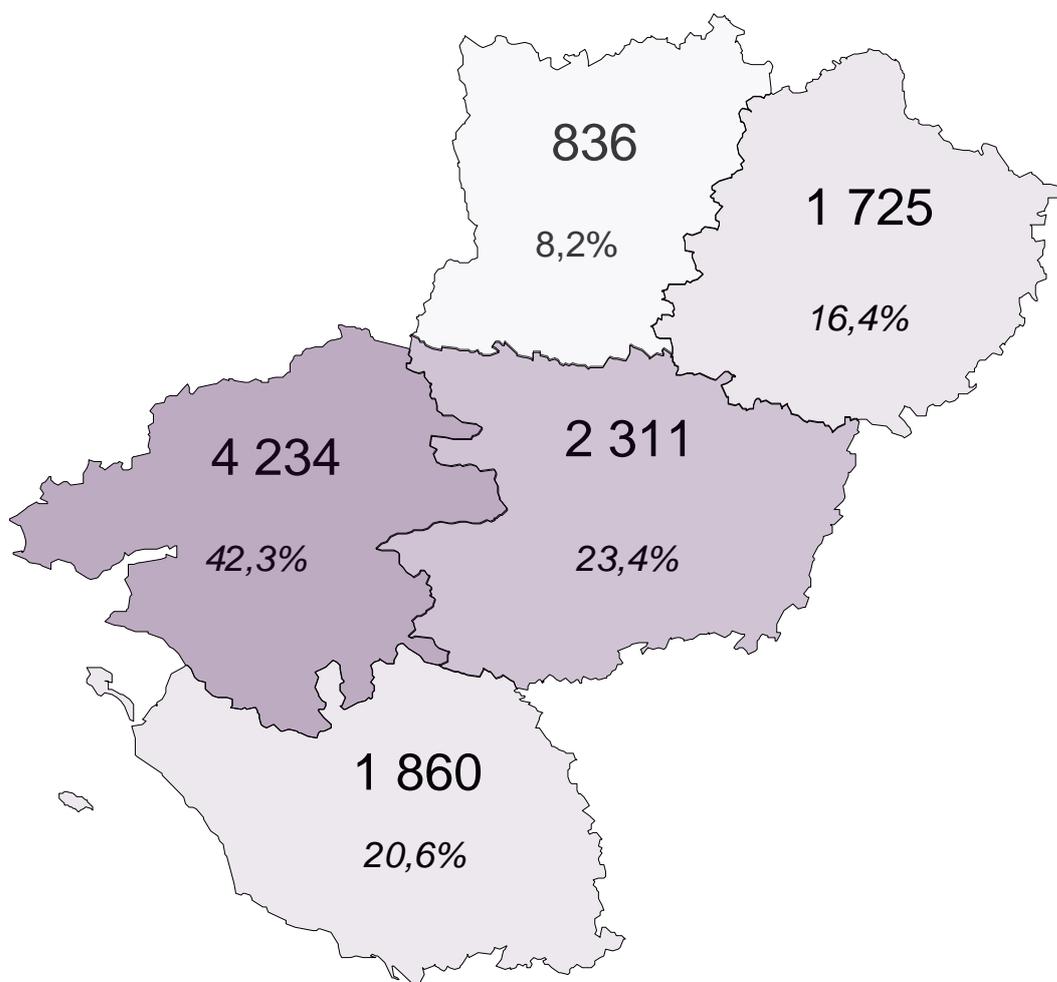
La Loire-Atlantique comptabilise plus de **4 230** entrées en formations, soit **42,3%** du total régional.

Le Maine-et-Loire arrive en second avec **2 311** entrées en formation, soit **23,4%**.

Quant à la Vendée, elle enregistre **1 860** entrées en formation, représentant **20,6%** du total régional, suivie par la Sarthe avec plus de **1 725** entrées en formation, soit **16,4%**.

Enfin, la Mayenne enregistre **836** entrées en formation, soit **8,2%** des entrées en formation au niveau de la région.

### CARTE 1 : RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION PAR DÉPARTEMENT



*Champ* : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.

*Source* : France Travail, fichier des entrées en formation.

## Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de Pôle emploi. Ce fichier statistique est constitué à partir des deux types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

## Les types de formation

Action de Formation Préalable au Recrutement (**AFPR**) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (**POE individuelle**) : d'une durée maximale de 400 heures, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à moins de 12 mois pour l'AFPR.

Action de Formation Conventionnée (**AFC**) : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

Aide Individuelle à la Formation (**AIF**) : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.

Autre formation prescrite mais non financée par Pôle emploi : il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCO. La **POE collective** concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en oeuvre de la formation.

## La rémunération des demandeurs d'emploi en formation

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-Formation (**AREF**). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de Fin de Formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (Allocation de Solidarité Spécifique Formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.

- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de Formation Pôle Emploi (**RFPE**). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.

- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux (Rémunération Publique de Stage - RPS ).

Directeurs de la publication :  
**Martine CHONG-WA NUMERIC – Jean-Marc VIOLEAU**

Responsable de la rédaction :  
**Vincent RAGOT**

Conception et réalisation :  
**Service SEE**

Contact : statsPDL@francetravail.fr

France Travail Pays de la Loire  
1 rue de la Cale Crucy  
44100 Nantes

